



Vente immobilière et remboursement de prêt

Par **elensar**, le **25/05/2015** à **10:47**

Madame, Monsieur,

Notre bien immobilier est en vente pour cause de mutation : nous vendons dans le Loiret et devons emménager en Vendée.

Nous souhaitons vendre notre bien, mais ne pas solder le crédit immobilier lié a celui-ci, afin de pouvoir "acheter comptant" notre prochaine maison.

Ce procédé est-il légal ? Quels sont les risques encouru ?

Le prêt souscrit auprès de la banque n'est pas basé sur une hypothèque, mais sur un type d'assurance dont je ne me rappelle pas le terme exact.

Nous souhaitons effectuer cette manœuvre car n'ayant plus qu'un seul CDI sur 2, nous appréhendons la difficulté à obtenir un nouveau prêt immobilier une fois en Vendée.

En espérant m'être exprimée clairement, je vous remercie de votre réponse et reste à votre disposition si besoin.

Cordialement. Mme Fourgeaud.

Par **domat**, le **25/05/2015** à **11:14**

bjr,

pour savoir si ce que vous voulez faire est possible, il faut relire votre contrat de prêt. il doit y être précisé que vous ne pouvez pas vendre le bien objet du prêt sans l'accord de l'organisme de crédit.

cdt